

PARTENARIAT

La synergie entre le Plan Famille et la CNMSS

Mis en ligne le **mardi 4 juin 2019**

Mardi 28 mai, la CNMSS a reçu la visite de Mme Véronique Peaucelle Delelis, chargée de mission du Plan Famille 2018-2022 auprès de la ministre des Armées.



Étant intervenue lors du **colloque sur les 70 ans du régime de sécurité sociale militaire**, qui s'est tenu à Paris en avril dernier, Mme Peaucelle Delelis a pu découvrir lors de cette visite l'ensemble des prestations et des services proposés par la CNMSS à destination des militaires et de leur famille.

Le soutien aux familles : un objectif commun

Ce rendez-vous a également constitué l'opportunité pour la chargée de mission auprès de la ministre et pour le directeur de la CNMSS **d'explorer ensemble des pistes de contribution au Plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie du militaire.**

En gardant pour objectif commun le soutien aux familles, indispensable à la bonne condition du militaire, la chargée de mission et le directeur de la CNMSS ont abordé **des situations concrètes sous leur aspect réglementaire et technique** :

- > la possibilité pour **les conjoints de militaire sans activité de rester assurés** du régime militaire,
- > **le rattachement des enfants** lorsque les parents bénéficient de régimes de protection sociale différents,
- > **le droit d'option des anciens militaires** leur permettant de revenir à la CNMSS après avoir exercé une activité dans le secteur privé,
- > **les secours et prestations supplémentaires** pour permettre aux familles de faire face aux accidents de la vie,
- > **le suivi et l'accompagnement des militaires blessés,**
- > **les besoins en santé des familles** étudiés actuellement avec l'enquête Nouvelle Génération.

La synergie entre la CNMSS et les acteurs du Plan Famille 2018-2022 se confirme avec cette visite de Mme Peaucelle Delelis. Ce partenariat permettra à chacun d'optimiser son action au bénéfice des militaires et de leur famille.

Dernière mise à jour de l'article : 04/06/2019